

Siège social : Mairie de Le Thillot

1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT

**DEPARTEMENT  
DES VOSGES**

**ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL**

**D'EPINAL**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

**SÉANCE DU 08 MARS 2023**

Date convocation :  
02/03/2023

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 28

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 27

L'an deux mille vingt et trois, le 08 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 3-5 place du Corps Franc Pommiès 88160 FRESSE-SUR-MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Isabelle CANONACO, Eric COLLE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEF, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :

Virginie BERARD, excusée donne pouvoir à Pascale MARIN  
Etienne COLIN, excusé donne pouvoir à Bernard VASSILIEF  
André DEMANGE, excusé donne pouvoir à Christian LOUIS  
Brigitte JEANPIERRE, excusée donne pouvoir à Eric COLLE  
Sébastien HEITZLER, absent,

Secrétaire de séance : Christian LOUIS

Secrétaire adjoint : LAMBOLEZ Charles-Henri

**FINANCES LOCALES, EMPRUNTS (7.10)**

**DEL.01/2023 DEBAT D'OREINTATION BUDGETAIRE 2023**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312.1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans une période de deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif ;

Étant précisé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération ;

Monsieur le Président propose d'organiser ce jour le débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre aux membres de l'Assemblée délibérante :

- De discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- D'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- De se positionner sur la stratégie à adopter en 2022 et dans les années à venir.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**ATTESTE** de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges à l'occasion de la séance du Conseil Communautaire du 08mars 2023 ;

**AUTORISE**, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2023.04.14 11:36:19 +0200  
Ref:20230413\_143201\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

## SÉANCE DU 08 MARS 2023

Date convocation :  
02/03/2023

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 28

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 27

L'an deux mille vingt et trois, le 08 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 3-5 place du Corps Franc Pommiès 88160 FRESSE-SUR-MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Eric COLLE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEF, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :  
Virginie BERARD, excusée donne pouvoir à Pascale MARIN  
Etienne COLIN, excusé donne pouvoir à Bernard VASSILIEF  
André DEMANGE, excusé donne pouvoir à Christian LOUIS  
Brigitte JEANPIERRE, excusée donne pouvoir à Eric COLLE  
Sébastien HEITZLER, absent,

Secrétaire de séance : Christian LOUIS  
Secrétaire adjoint : LAMBOLEZ Charles-Henri

### COMMANDE PUBLIQUE - (1.4.5, 1.4.4)

✓ **DEL. 02/2023 DONNEES ESSENTIELLES MARCHES PUBLICS**

- Vu les articles L. 2196-2 et L. 3131-1 du Code de la Commande Publique qui imposent aux acheteurs ou aux autorités concédantes de rendre accessibles sous un format ouvert et librement réutilisable les données essentielles des marchés publics ou contrats de concession sous réserve des dispositions relatives aux informations confidentielles,
- Vu les articles R. 2196-1 et R. 3131-1 du Code la Commande Publique qui prévoient que les données essentielles de tous les marchés publics répondant à un besoin dont la valeur est égale ou supérieure à 25 000 € H.T. et de tous les contrats de concessions doivent être publiées sur les profils d'acheteurs,
- Considérant que ces données essentielles portent sur la procédure de passation, le contenu du contrat et l'exécution,
- Vu l'annexe 15 du Code de la Commande Publique relative aux données essentielles de la commande publique qui fixe une liste spécifique de données essentielles pour chaque type de contrats, les marchés publics et les contrats de concession ainsi que les formats et les modalités de publication de ces données,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**PREND ACTE** de la liste des données essentielles pour les marchés publics conclus au cours de l'année 2022 telle que présentée et annexée à la présente délibération :

- Prestations intellectuelles :
  - Maîtrise d'œuvre - RESTAURATION DE LA MOSELLE ET DE SES AFFLUENTS
    - Infuctueux, transfert au SMMA
  - Bureau d'études - TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAU PLUVIALE
    - Attribué : Bureau d'études GRANT THORTON et SAFEGE
    - Montant : 98 028 € TTC
- Travaux :
  - Réfection d'une toiture d'un bâtiment industriel
    - Attribué : DB SERVICES
    - Montant : 183 178.50 € TTC
      - Maîtrise d'œuvre : SPEI

**DIT** que la liste des données essentielles est consultable sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics : <https://www.xmarchés.fr>.

**AUTORISE,** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2023.04.14 11:36:22 +0200  
Ref:20230413\_143202\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT  
DES VOSGES  
  
ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL  
  
CANTON  
LE THILLOT



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

## SÉANCE DU 08 MARS 2023

Date convocation :  
02/03/2023  
  
Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29  
  
Nombre de conseillers en  
exercice : 28  
  
Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 27

L'an deux mille vingt et trois, le 08 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 3-5 place du Corps Franc Pommiès 88160 FRESSE-SUR-MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Eric COLLE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEF, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :  
Virginie BERARD, excusée donne pouvoir à Pascale MARIN  
Etienne COLIN, excusé donne pouvoir à Bernard VASSILIEF  
André DEMANGE, excusé donne pouvoir à Christian LOUIS  
Brigitte JEANPIERRE, excusée donne pouvoir à Eric COLLE  
Sébastien HEITZLER, absent,

Secrétaire de séance : Christian LOUIS  
Secrétaire adjoint : LAMBOLEZ Charles-Henri

### COMMANDE PUBLIQUE - (1.4.5, 1.4.4)

- ✓ **DEL. 03 / 2023 -ETUDE MOBILITE TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES -DESIGNATION D'UN ELU REFERENT ET D'UN TECHNICIEN**

Dans le cadre du Programme Avenir Montagnes Ingénierie, le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées et le PETR Pays Thur Doller sont lauréats de l'AMI 2 « Avenir Montagnes Mobilités ». afin de mener une étude sur les mobilités touristiques durables à l'échelle des deux territoires. Il s'agira de faciliter les modes de déplacement actifs et alternatifs du premier et du dernier kilomètre.

#### Contexte:

- Le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées et le celui du Pays Thur Doller représentent un territoire de moyenne montagne comprenant les plus hauts sommets du Massif des Vosges. Territoires touristiques attractifs, les deux PETR sont des bassins de vie organisés selon une logique de vallées et séparés par d'importants cols ou sommets (Ballon d'Alsace, cols de Bussang, du Bramont et d'Oderen).
- Le constat a été fait qu'une étude réalisant un état des lieux des mobilités touristiques, une priorisation des problématiques et la proposition de solutions pilotes innovantes était essentielle.
- Une économie d'échelle serait réalisée via un co-portage du projet afin de commanditer une étude globale à l'échelle d'un territoire mutualisé présentant des problématiques de mobilités touristiques similaires et prenant en compte les vallées de part et d'autre de cols stratégiques.

#### **Les objectifs de l'étude sur les mobilités touristiques durables pour les deux PETR sont multiples :**

- Connaître l'offre existante en matière de mobilité et la croiser avec le maillage d'itinérance ;
- Mieux appréhender les dynamiques de flux touristiques liées à la mobilité des visiteurs ;
- Mieux saisir le potentiel du territoire en termes d'offres de déplacement ;
- Prioriser les problématiques autour des mobilités touristiques ;
- Mieux décrire et proposer des solutions permettant de favoriser et organiser une mobilité touristique durable à partir de l'offre existante ou de solutions complémentaires.

L'étude s'attachera donc à :

- **Réaliser un état des lieux des mobilités touristiques :**

Celui-ci privilégiera la synthèse des données existantes sur les deux territoires plutôt que la production de nouvelles

Il s'appuiera sur un état des lieux des transports en commun (ferroviaires et cars/navettes) et des infrastructures cyclables et équipements pour l'accueil de vélos. Il devra apporter un éclairage spécifique sur les mobilités entre nos deux territoires (Ballon d'Alsace, col de Bussang, col d'Oderen, col du Bramont).

#### - **Définir les enjeux prioritaires**

Les enjeux prioritaires seront définis à partir des problématiques partagées issues du diagnostic. Ils permettront de définir des objectifs précis pour les actions. Il s'agira aussi d'identifier les lieux stratégiques pour les deux territoires pouvant être des nœuds de transport et de service permettant d'améliorer la gestion des flux touristiques.

Le comité de pilotage de l'étude sera amené à valider les lieux des sites pilotes qui donneront lieu à des propositions d'amélioration.

#### - **Proposer des pistes d'amélioration et des solutions sur des sites pilotes**

L'étude identifiera des pistes d'amélioration pour l'accès aux sites de visite et aux équipements de loisirs via des modes de transports alternatifs afin de limiter la voiture sur les derniers kilomètres. Elle proposera des services adaptés sur des points stratégiques des 2 territoires.

Le choix des sites pour mener une ou deux expérimentations sera fait par le comité de pilotage de l'étude, en concertation avec les collectivités concernées.

#### - **Capitaliser et valoriser**

L'étude devra permettre de valider l'expérimentation de solutions innovantes pouvant être évaluées, ajustées et répliquées. Elle permettra ensuite la réalisation de nouveaux outils d'information, de sensibilisation et de promotion des offres et services de mobilités.

Cette étude s'inscrit dans la mission du PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées de permettre une coopération plus facile entre ses EPCI membres, et de créer des synergies. Il est un cadre d'action pour des démarches territoriales de projets et de solidarité, et a vocation à mobiliser des soutiens financiers pour les projets de territoire.

**Considérant** la pertinence de faire porter cette étude par le PETR, compétent pour mettre en œuvre, pour le compte de ses communautés de communes membres des actions

**Plan de mobilité, d'aménagement de l'espace, de déplacements, de développement touristique, de promotion de la transition écologique, et d'environnement**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

**PREND ACTE** de l'Etude sur les mobilités touristiques durables Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Remiremont et de ses Vallées en coopération avec le PETR de Pays Thur Doller

**DESIGNE** Madame Danielle SCHMERBER et un agent désigné par le bureau communautaire en fonction de chaque thématique, respectivement représentant élu et représentant technicien de la Communauté de Communes afin qu'ils participent au comité de pilotage

**AUTORISE,** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI  
2023.04.14 11:36:24 +0200  
Ref:20230413\_143202\_2-2-O  
Signature numérique  
le Président



DOMINIQUE PEDUZZI

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

## SÉANCE DU 08 MARS 2023

Date convocation :  
02/03/2023

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 28

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 27

L'an deux mille vingt et trois, le 08 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 3-5 place du Corps Franc Pommiès 88160 FRESSE-SUR-MOSELLE en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Isabelle CANONACO, Eric COLLE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEF, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :  
Virginie BERARD, excusée donne pouvoir à Pascale MARIN  
Etienne COLIN, excusé donne pouvoir à Bernard VASSILIEF  
André DEMANGE, excusé donne pouvoir à Christian LOUIS  
Brigitte JEANPIERRE, excusée donne pouvoir à Eric COLLE  
Sébastien HEITZLER, absent,

Secrétaire de séance : Christian LOUIS  
Secrétaire adjoint : LAMBOLEZ Charles-Henri

### INTERCOMMUNALITE - (5.7.7)

- ✓ **DEL.04/ 2022 NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DE LA DGFIP - CONVENTION**

Considérant que le ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique a initié un mouvement national de compression de la présence de ses services publics d'Etat sur notre territoire.

Considérant la démarche de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui propose une convention dont les objectifs affichés sont d'augmenter le nombre de communes où la DGFIP apportera un service de proximité aux usagers et développer et améliorer le service rendu par la DGFIP aux Collectivités Locales, en concentrant les activités de gestion courante dans des services de taille critique suffisante et en renforçant le conseil aux collectivités par un interlocuteur dédié. Ces engagements sont repris dans la convention ci-jointe.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

**PREND ACTE** de la diminution imposée de la présence des centres des finances publics, notamment sur notre territoire,

**ADOpte** la convention modifiée par nos soins, jointe à la présente délibération définissant les nouveaux réseaux de proximité de la DGFIP,

**INVITE** la DDFIP des Vosges a respecté également ces engagements financiers vis-à-vis de la Commune de Le Thillot en honorant les loyers jusqu'à la fin du bail fixé à septembre 2024, compte tenu de l'effort consenti pour rendre accessible le bâtiment utilisé comme centre des finances publiques.

**AUTORISE**, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2023.04.14 11:55:21 +0200  
Ref:20230414\_113802\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Communauté  
de Communes  
des Ballons des Hautes Vosges

**Convention entre  
La Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges  
et  
la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.  
Relative au nouveau réseau de proximité de la DGFIP**

### **Préambule**

La DGFIP a lancé le 6 juin 2019 la présentation de l'évolution de son réseau sur le territoire.

Celle-ci répond à deux objectifs majeurs :

- augmenter le nombre de communes où la DGFIP apportera un service de proximité aux usagers,
- et développer et améliorer le service rendu par la DGFIP aux Collectivités Locales, en concentrant les activités de gestion courante dans des services de taille critique suffisante et en renforçant le conseil aux collectivités par un interlocuteur dédié.

Les capacités d'appui et de conseil en matière financière, fiscale et comptable au service des collectivités (élus, secrétaires de mairie, direction des finances...) seront renforcées par l'affectation, au plus près des territoires de cadres experts spécialement formés et entièrement dédiés à cette activité : Les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL).

Corrélativement, les missions traditionnelles des trésoreries (recouvrement des recettes, paiement des dépenses et tenue de la comptabilité) continueront à être exercées dans les mêmes conditions par des Services de Gestion Comptable (SGC), s'appuyant sur des équipes plus étoffées et un encadrement renforcé.

**La présente convention retrace et formalise les propositions d'organisations arrêtées par le Directeur Départemental des Finances Publiques devant les élus de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges pour la mise en place du nouveau réseau de proximité des finances publiques sur ce territoire.**

**Elle a pour objet de préciser les engagements qui seront pris par la DDFIP de Vosges au profit des usagers ainsi qu'au profit des élus locaux dans le périmètre de la Communauté de Communes.**

### **1) A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, un Conseiller aux Décideurs Locaux interviendra au profit de l'ensemble des élus du périmètre de la Communauté de Communes.**

Les Communes adhérent de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges bénéficieront du soutien du conseiller qui sera implanté pour partie sur le périmètre de l'EPCI. Soit à Fresse sur Moselle dans les locaux de la communauté de communes, 8 Rue de la Favée ou 1 Square des Petits Erudits pour être au plus près des élus du secteur. Il disposera également d'un bureau de passage au centre des finances publiques de Remiremont.

Le conseiller, à la disposition des élus, aura un panel de compétences étendu portant notamment sur les questions budgétaires (aide à la préparation des budgets), financières (analyses, appui aux projets d'investissement), fiscales (TVA, fiscalité directe locale), juridique (marchés, contrats), d'organisation des opérations d'encaissement (régies, modernisation des moyens de paiement), de qualité des comptes...

Le conseiller sera amené à se rendre, en tant que de besoin, dans les communes pour rencontrer les élus et leurs services administratifs et participer aux réunions.

Le conseiller bénéficiera de l'appui des équipes spécialisées de la direction et interviendra en cohérence avec le responsable du Service de Gestion Comptable de Remiremont. Il assurera la liaison entre ce service et les collectivités pour toutes les questions qui lui seront soumises.

L'équipement informatique du conseiller sera assuré par la DDFiP.

### **2) Les opérations courantes de paiement des dépenses et de recouvrement des recettes actuellement assurées par la Trésorerie du Thillot seront assurées par le service de gestion comptable (SGC) de Remiremont à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

La mise en place de conseillers aux décideurs locaux a pour corollaire le regroupement des tâches de gestion actuelles des trésoreries au sein de services de gestion comptable.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, la gestion de l'ensemble des collectivités du périmètre de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges relèvera du service de gestion comptable de Remiremont (SGC) qui sera alors constitué.

Le service de Gestion Comptable dont la mission recouvrera les tâches courantes actuelles d'une trésorerie, sera doté d'un effectif permettant d'assurer un traitement efficace des opérations de l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux concernés.

Les équipes du SGC de Remiremont maintiendront le même niveau d'échanges permanents avec les services des collectivités locales pour le traitement courant des opérations, sous forme notamment de courriers, de mails et d'échanges téléphoniques, à l'instar de ce qui est pratiqué à ce jour par les équipes de la trésorerie du Thillot.

Le responsable du SGC déterminera et communiquera aux services des collectivités et établissements publics locaux de son ressort les coordonnées de correspondants, interlocuteurs prioritaires des équipes et des élus.

En outre, le responsable du SGC, en liaison avec le Conseiller aux Décideurs Locaux, réunira, sur le territoire de la CCBHV, les élus et secrétaires chaque année au moins une fois. Cette rencontre n'est pas exclusive d'autres réunions bilatérales périodiques seront organisées, à l'instar de l'organisation prévalant actuellement.

S'agissant des régisseurs des collectivités locales, ils peuvent, à ce stade, opérer leurs opérations en numéraire auprès du bureau de poste du Thillot.

### **3) A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, un accueil de proximité des usagers enrichi sera mis en place au Thillot.**

Les usagers peuvent, dès à présent, assurer la majorité de leurs paiements en espèces et par carte bancaire auprès des débiteurs de tabac agréés par la DGFIP dont plusieurs sont présents sur le périmètre de la communauté de communes, à savoir à Bussang, Le Thillot, Ramonchamp, Rupt Sur Moselle et Saint Maurice sur Moselle. Si d'autres débiteurs souhaitent assurer cette prestation, la DDFiP facilitera leur intégration à ce réseau de paiement.

A compter de septembre 2023, la DDFiP projette de mettre en place l'accueil de proximité des usagers sur le ressort de la communauté de communes qui sera assuré dans les locaux France Services au Thillot, sous forme d'une permanence, tenue par les agents des finances publiques.

Une journée de la semaine sera prochainement retenue et les permanences se tiendront au cours de cette journée, hebdomadairement.

La gestion des maisons « France Services » relevant du PETR pays de Remiremont et de ses vallées, une convention spécifique sera établie entre les parties, ce paragraphe dans la présente convention est à titre informatif.

Cette journée se partagera en accueil sans rendez-vous le matin et sur rendez-vous l'après-midi.

L'accueil des usagers portera tant sur les questions fiscales que sur des questions afférentes à la gestion des collectivités locales (demandes de délais, explications, information...), ainsi que sur les amendes.

Le cas échéant, et pour les questions complexes des usagers nécessitant une expertise particulière, des contacts directs ou des prises de rendez-vous avec les interlocuteurs dédiés des services de référence (Services des Impôts des particuliers de Remiremont, Service de Gestion Comptable de Remiremont, ...) seront initiés.

En toutes hypothèses, toute demande d'un usager sera prise en charge par l'agent de la DGFIP qui veillera, avec l'aide de la direction, au traitement de cette demande dans un délai raisonnable.

Cela signifie concrètement qu'un usager ne sera pas contraint – sauf cas très exceptionnel pour des dossiers très complexes – de se déplacer en dehors du territoire de la communauté de communes pour ses questions de finances publiques.

En accord avec les Communes (service public universel de proximité) relevant du périmètre de la CCBHV, lorsque l'usager a des problèmes de mobilités, c'est dans un bureau mis à disposition de la Commune de résidence de la personne demanderesse que le rendez-vous se tiendra. Ceci répond aux dispositions de l'amélioration de l'accessibilité des services au public.

La communication au public sur le calendrier sera assurée par la DDFIP des Vosges par voie de presse et par un message aux élus leur permettant de répercuter l'information auprès de leurs administrés.

A l'issue de chaque année, il sera procédé avec le Président de la Communauté de Communes et les membres du bureau à un point d'étape du dispositif et notamment sur la fréquentation des usagers. Ce bilan partagé servira de base à la détermination du cadencement des présences pour l'année suivante.

**A cet égard, aucune modification ne sera apportée au dispositif de manière unilatérale par la DDFIP et, en tout état de cause, sans l'accord des élus.**

**L'ensemble des dispositions contenues dans la présente convention sera mis en œuvre au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

**Les engagements pris localement s'appliqueront sur une période allant au moins jusque 2026.**

Fait à Fresse Sur Moselle, le

**Le Directeur Départemental des Finances Publiques  
des Vosges**

**Le Président de la Communauté de Communes  
des Ballons des Hautes Vosges.**

**Jean-Marc LELEU**

**Dominique PEDUZZI**